

**Commune de Pont-de-Poitte**  
**PV de la réunion ordinaire du conseil municipal du**  
**Mercredi 27 mars 2024**

Le conseil municipal, légalement convoqué le 21 mars, s'est réuni le mercredi 27 mars 2024 à 20h00, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christelle DeParis-Vincent, maire.

Présents : DEPARIS-VINCENT Christelle maire, MARQUES Patrick 1<sup>er</sup> adjoint, PERNOT Daniel 2<sup>ème</sup> adjoint, BUISSON Daniel 3<sup>ème</sup> adjoint, CABOCHE Nadine, GAILLARD Nadine, GAVAND Jérôme, KOLLY Graziella, MEDIGUE Daniel, REVOL Pierre, ROMAND Virginie, conseillers.

Absents excusés : BALLAND Pierre donne pouvoir à MARQUES Patrick, MICAUD Eric donne pouvoir à BUISSON Daniel, DEVAUX Antoine

Désignation du secrétaire :

Madame Nadine CABOCHE a été élue secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

**ORDRE DU JOUR**

- ¶ Désignation du secrétaire¶
- ¶
- 1. → Approbation du Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30 janvier 2024¶
- 2. → Point par M. Patrick MARQUES 1<sup>er</sup> adjoint, sur les dossiers animations / pôle de proximité / tourisme¶
- 3. → Point par M. Daniel PERNOT, 2<sup>ème</sup> Adjoint, sur les travaux en cours et prévus¶
  - 3.1. → Travaux par les agents¶
  - 3.2. → Autres travaux sur la commune<sup>o</sup>: réfections voiries (Guide, Poitte... )¶
- 4. → Urbanisme et foncier¶
  - 4.1. → Point par M. Daniel BUISSON 3<sup>ème</sup> Adjoint sur les dossiers d'urbanisme en cours¶
  - 4.2. → Permis de démolition dans le cadre du PLU¶
- 5. → Finances<sup>o</sup> :¶
  - 5.1. → Vote des comptes administratifs et de gestion 2023 (M57 et M49)¶
  - 5.2. → Vote des budgets primitifs 2024 (M57 et M49)¶
  - 5.3. → Vote taxes locales¶
  - 5.4. → Demandes subventions collège (voyages)¶
  - 5.5. → Location appartement pôle santé¶
- 6. → Compte Epargne Temps Agents¶
- 7. → Conventions diverses (ATC France et renouvellement SIDECE)¶
- 8. → Point salle multi-activités¶
- 9. → Projet logements séniors¶
- 10. → Bâtiment 52-54 Grande rue¶
- 11. → Déplacement local technique¶
- 12. → Point Villages d'Avenir¶
- 13. → Informations communauté de communes Terre d'Emeraude¶
- 14. → Questions diverses¶
  - Visite de Mme la Sous-Préfète¶
  - ¶
  - Lecture des circulaires préfectorales¶
  - Commentaire sur les derniers textes ou projets de loi sur les collectivités locales¶
  - Lecture de divers courriers et mails reçus ¶

**1. Approbation du Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30 janvier 2024**

Le compte rendu du 30 janvier est approuvé à l'unanimité des présents.

**2. Point par M. Patrick MARQUES 1er adjoint**

⇒ Participation des conseillers à :

- **AG des amis de la rivière d'Ain (14/03/24)** : Thème eau et eau potable pour 2024

- **AG Comité d'Animation (23/03/24)** : l'association a été sollicitée pour mettre des bâches qui pourraient fermer l'auvent des vestiaires
  - **AG du SIAD ADMR Clairvaux (04/04/24)** : Daniel MEDIGUE représentera la commune
  - **Etape de la Course du Cœur** : 23 mars à 6h25. Cette course relie Paris à la station des Arcs 1800 soit 750 km du 20 au 24 mars 2024. Nous avons accueilli la 37<sup>ème</sup> édition en fournissant des boissons chaudes et froides, galettes et fruits secs.  
A cette occasion, des cœurs ont été décorés par les écoliers du Groupe Scolaire et remis aux organisateurs. Ces cœurs sont notamment offerts aux hôpitaux de transplantation.
- ⇒ Le bassin de rétention du port de la Saisse a été nettoyé.
- ⇒ Un chercheur vient enregistrer les cloches de l'Eglise ce jeudi 28/03 à 11h30.

### **3. Point par M. Daniel PERNOT 2ème adjoint**

#### **3.1 - Travaux par les agents**

Préparation de 7 jardinières avec habillage en bois et réserve d'eau afin de limiter l'évaporation de l'eau.  
Balayage des rues  
Désherbage thermique sur les trottoirs : 2 passages réalisés  
Quelques retouches à l'appartement intercommunal pour relocation  
Travaux à l'école suite à intrusion  
Projet : démontage du panneau lumineux de Doucier pour réparation de celui de Pont de Poitte  
Les tontes vont démarrer.

#### **3.2 – Autres travaux sur la commune**

- **Réfections voirie :**

Pour tous les travaux de voirie, 3 entreprises ont répondu : Eiffage, Guenuchot et Colas/SJE

- **Chemin de la Guide**

De la DETR avait été accordée par la préfecture le 5 mai 2022 pour la réfection du Chemin de la Guide entre le N°7 et le N° 9 en entier soit 672 m<sup>2</sup>. Le devis d'octobre 2021 s'élevait à 18 003,60 €, à hauteur de 20 % soit une subvention de 3 601 €. Cette subvention n'est pas transférable sur une autre voirie. L'entreprise la mieux disante est Eiffage pour 32 869,65 € pour la totalité concernée de la voirie.

- **PATA Route de Largillay**

L'entreprise la mieux disante est Eiffage pour 4 975 € pour 2,5 T. Après les travaux sur Largillay la route se laisse aller il faudra réduire la circulation sous peine de devoir la reprendre entièrement dans quelques années.

- **Rue Gutt Grancher et rue du Crès**

Devis demandé pour information. Il faut compter 30 000€ HT

- **Parking de la Saisse, partie du haut**

Devis demandé pour information. Selon les travaux il faut compter de 13 000 à 30 000€ HT.

- **Hameau de Poitte**

Devis de Petitjean dans le cadre de la finition des rues Curtil Gauthier et du Château d'eau, hors réfection des tranchées. Il n'est donc pas possible de faire intervenir une autre entreprise.  
Devis 29 215,10 €. L'entreprise sera rappelée pour boucher à nouveau les trous.

Les devis pour le Chemin de la GUIDE, la réfection route de Largillay et Chemin de la Guide sont validés, le conseil charge Mme le maire ou le 2<sup>ème</sup> adjoint de les signer.

### **4. Urbanisme et Foncier**

#### **4.1 – Point par Daniel BUISSON, 3<sup>ème</sup> adjoint sur dossiers d'urbanisme en cours depuis le 30/01/24**

- Sur 5 déclarations de travaux déposées :

- 1 acceptée (remplacement tuiles), 1 refusée (installation carport), 3 en cours d'instruction dont 1 avec demande de pièces complémentaires
- 2 DIA reçues (3 rue Gutt Grancher et 42 grande rue)
- 1 permis de construire avec demande de pièces complémentaires (COUTTERET).

#### **4.2 – Permis de démolition dans le cadre du PLUi**

Dans le cadre du PLUi il faut reprendre une délibération instaurant obligatoirement une demande avant tout travaux de démolition.

A l'unanimité le conseil approuve cette demande obligatoire de démolition.

**Une délibération sera prise.**

### **5. Finances**

#### **5.1 - Vote des comptes administratifs et des gestion 2023 (M57 et M49)**

Les comptes administratifs 2023 sont présentés par M Daniel BUISSON.

***Mme le maire sort de la salle.***

Pour le budget général M57, l'exercice 2023 fait apparaître un excédent de 145 913,20 € en fonctionnement et un excédent de 231 068,84 € en investissement.

Pour le budget EAU M49, l'exercice 2023 fait apparaître un déficit de 6 847,87 € en fonctionnement, et un déficit de 46 563,40 € en investissement.

Les comptes administratifs 2023 sont validés à l'unanimité des votants.

***Une délibération sera prise.***

***Mme le maire rentre.***

Les comptes de gestion produits par le trésorier sont présentés. Les soldes sont les mêmes que ceux des comptes administratifs.

Les comptes de gestion 2023 sont validés à l'unanimité des votants.

***Une délibération sera prise.***

#### **5.2 Vote des budgets primitifs 2024 (M57 et M49)**

Mme le maire et M. Buisson présentent les projets de budgets préparés lors de la commission du mercredi 20 mars, puis avec M. BON trésorier.

##### **M49 EAU :**

Le budget 2024 M49 se monte donc à 48 700,00 € pour le fonctionnement et à 157 004,36 € pour l'investissement.

Le budget primitif 2024 pour l'eau (M49) est validé à l'unanimité des votants.

***Une délibération sera prise.***

##### **M57 BUDGET GENERAL :**

Le budget 2024 M57 se monte donc à 987 978,71 € pour le fonctionnement et à 2 246 877,74 € pour l'investissement.

- **Au niveau investissement il englobe en dépense tous les projets (en TTC) : réfection salle, acquisition et réfection toiture bâtiment 54 Grande Rue, construction nouveau local technique, sanitaires publics, travaux sur voirie, l'aménagement du parking pour la résidence séniors. L'équilibre se fait par un emprunt de 250 000€ en recettes (en fin d'année) si nécessaire compte tenu des délais de versement des subventions (une fois tous les travaux payés) et de retour de la TVA (2 ans).**

**La situation sera donc tendue jusque 2026/2027.**

- **Le budget prévisionnel de fonctionnement est semblable à celui de 2023.**

Le budget primitif 2024 Général (M57) est validé à l'unanimité des votants.

**Une délibération sera prise.**

### **5.3** **Vote des taxes locales**

Compte tenu de l'augmentation des bases, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taxes locales afin de ne pas pénaliser les propriétaires dans ce contexte de hausse.

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires étant encore liée aux taxes sur le foncier bâti et non bâti le conseil décide de ne pas l'augmenter cette année.

**Une délibération sera prise.**

### **5.4** **Demandes de subventions collègue**

• **Le collègue de Clairvaux** via l'association du Foyer des Elèves, sollicite les communes pour accompagner financièrement les familles lors de la réalisation de voyages scolaires. Ce montant avait déjà été évoqué lors du précédent vote des subventions aux associations :

⇒ Une subvention pour un séjour pédagogique à Bellecin pour les élèves de 5<sup>ème</sup> (8 élèves sur Pont de Poitte). Le coût du séjour est de 180 € par élève.

⇒ Une subvention pour un séjour pédagogique à Paris pour les élèves de 4<sup>ème</sup> (5 élèves sur Pont de Poitte). Le coût du séjour est de 180 € par élève

⇒ Une subvention pour un séjour pédagogique à Londres pour les élèves de 3<sup>ème</sup> (8 élèves sur Pont de Poitte). Le coût du séjour est de 360 € par élève

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide d'octroyer une subvention pour les élèves résidant sur la commune de Pont de Poitte de :

- 30 €/élève pour les élèves de 5<sup>ème</sup>,
- 30 €/élève pour les élèves de 4<sup>ème</sup>
- 40 €/élève pour les élèves de 3<sup>ème</sup>.

**Une délibération sera prise.**

### **5.5** **Location appartement pôle santé**

Mme le Maire informe que M. CACHOT a donné congé au 3 mars 2024 de l'appartement intercommunal occupé depuis le 1er septembre 2021.

Une délibération doit être prise pour autoriser Mme le Maire à signer tout nouveau bail pour une location à compter du 01/04/2024.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, la signature d'un nouveau bail.

Pour information, le futur bail sera signé avec un jeune couple avec 2 enfants à charge scolarisés au groupe scolaire de Pont de Poitte.

**Une délibération sera prise.**

## **6. Compte Epargne Temps Agents**

Le comité social territorial du Centre de Gestion du Jura s'est réuni le lundi 25 mars 2024 et a approuvé le projet de délibération débattu lors du conseil municipal du 30 janvier 2024.

**La délibération définitive sera prise.**

## **7. Conventions diverses**

- **ATC France** : ATC a effectué les modifications demandées lors des précédents conseils.

Après relecture de la convention, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, a validé la convention.

**Une délibération sera prise.**

- **SIDEC**

Convention de mise à disposition des services (informatiques et Géojura) à renouveler (tous les 6 ans – dernière signée : 2018).

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, valide le renouvellement de cette convention.

**Une délibération sera prise.**

## **8. Point salle multi-activités**

Réunion de chantier tous les vendredis. Le chantier rencontre des aléas : désamiantage, nécessité de faire un nouveau sondage pour la dalle.

## **9. Projet logement séniors**

Suite à la sollicitation de l'association Complicité, les conseillers disponibles se rendront à Levier 6 avril pour visiter une construction témoin.

Les esquisses ont été reçues et présentées, le bâtiment serait de plain-pied, une parcelle pour une maison individuelle peut être dégagée sous réserve de modifier le PA. .

Un bail à construction sera proposé à l'association, une SEM (Société d'Economie Mixte) pourrait être envisagée pour optimiser les aides sur ce projet et réduire le montant des locations..

## **10. Bâtiment 52-54 grande rue**

Une convention avec L'EPF doit être passée pour régulariser les locations de cabinets dans ce bâtiment tant qu'il est propriété de l'EPF. Thomas MARCOS doit nous faire passer le projet.

Des rencontres ont lieu entre les communes et Denis et Pierre DEBOUCHE pour envisager la séparation du bâtiment.

## **11. Déplacement local technique**

En fonction de la décision des kinésithérapeutes, une demande de subvention auprès du conseil départemental sera à rédiger.

**Une délibération sera prise.**

## **12. Point Villages d'Avenir**

Pour mémoire, Mme Léa VILLEMONTAIX chargée de mission nous a rencontrés avec Mesnois et Patornay dans le cadre de l'accompagnement Village d'Avenir. Un seul projet sera éligible commun, aux 3 communes. Par mail du 27 mars elle propose 2 types d'accompagnement :

- scénario A : dossier de consultation avec cahier des charges complet pour une AMO (programmiste, économiste)

- scénario B : trame de programme à compléter par nos soins et dossier de consultation de maîtrise d'œuvre à compléter également. Travail en régie important.

La décision doit se prendre de concert avec Mesnois et Patornay.

## **13. Informations communauté de communes Terre d'Emeraude**

Approbation PLUi au prochain conseil communautaire du 3 avril 2024.

## **14. Questions diverses**

Mme la sous- préfète nous rendra visite le 10 avril à 14 h00

Problèmes d'incivilité avec de jeunes adultes. La gendarmerie en est informée

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 heure 00  
Pour tous renseignements complémentaires à propos de ce compte rendu, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de Mairie ou Madame le Maire.*